

Monsieur le Président, ledit rapport pourra être déferé au Comité de l'administration gouvernementale de la Chambre.

\* \* \*

[Traduction]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

### LE PLAN ET LES BUDGETS DE LA SOCIÉTÉ

**L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le plan d'ensemble de la Société canadienne des postes pour 1986-87 a été déposé à la Chambre. Ce plan répond au souci du gouvernement d'améliorer et de rendre plus fiables les services postaux au Canada et à la nécessité, soulignée par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé budgétaire du début de l'année, de rendre la Société rentable d'ici à la fin de 1988-89.

Ce plan répond aux préoccupations des Canadiens recueillies par le comité Marchment à l'occasion de son voyage d'étude du mandat et de la productivité de la Société d'une côte à l'autre du Canada. Ce comité, dirigé par M. Alan Marchment, s'est penché sur les problèmes complexes de Postes Canada et a soumis ses conclusions dans un rapport honnête et global il y a moins d'un an. La Société a reconnu l'importance de ces conclusions et son plan d'entreprise met en oeuvre les recommandations du rapport. Ce plan, monsieur le Président, fixera une date d'entrée en vigueur des normes d'acheminement du courrier de première classe correctement présenté, conformément au rapport Marchment: deux jours au maximum pour le courrier local, trois jours à l'intérieur des provinces, et quatre jours d'une province à l'autre entre deux centres importants.

[Français]

Monsieur le Président, le plan général de la Société a établi une date pour l'application des normes de livraison pour le courrier bien apprêté de première classe, conformément aux normes du Comité Marchment: au plus, deux jours pour le courrier local; trois jours à l'intérieur d'une province et quatre jours pour le courrier d'une province à l'autre entre les grands centres.

• (1600)

[Traduction]

La Société tiendra aussi compte dans ce plan de la nécessité de permettre au public de bénéficier de services postaux aussi rentables que possible et accentuera donc le recours actuel au secteur privé pour assurer ces services quand et où cela s'avèrera pratique. La Société devra atteindre l'objectif de rentabilité d'ici à 1988-89 qui lui a été fixé dans le budget de février sans recourir au genre d'augmentation de la taxe postale de base qu'a connu le public au cours des dernières années de l'existence de cette société.

La Société pourra demander l'autorisation d'augmenter ses tarifs, mais dans le cas de l'affranchissement des lettres simples, ces augmentations devront être justifiées par des facteurs tels que la mesure de l'inflation en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

### Déclarations de ministres

Pour que la Société ne s'en remette pas trop aux augmentations de tarif, monsieur le Président, un groupe de travail interministériel envisage maintenant la possibilité de constituer un organisme neutre et efficace qui aurait la responsabilité de s'assurer que toutes les augmentations de tarif sont justifiées.

Dans l'aide que le gouvernement accorde à la Société pour qu'elle atteigne ses objectifs financiers, il a tenu compte de la recommandation Marchment voulant que Postes Canada soit entièrement dédommagée pour les services qu'elle fournit gratuitement ou à prix réduit du fait de certaines politiques gouvernementales. Ces services comprennent, par exemple, le courrier gratuit pour les aveugles et le transport d'approvisionnements dans certaines localités du Nord à des prix inférieurs au coût réel.

[Français]

La Société sera indemnisée intégralement, monsieur le Président, pour ses services, de manière que les groupes visés puissent continuer de profiter de ces services gratuits ou offerts à un coût réduit, tant et aussi longtemps que cette forme d'aide s'inscrira dans la politique gouvernementale.

[Traduction]

On attend également de la Société qu'elle maintienne les augmentations de tarif à des niveaux raisonnables en réduisant les dépenses, notamment les frais généraux, et en continuant à améliorer la productivité et l'efficacité de toutes ses activités.

Des progrès ont déjà été réalisés. Ainsi, le personnel de direction aura diminué de 26 p. 100 à la fin de la présente année financière et des changements opérationnels ont déjà accéléré le traitement, grâce par exemple à l'utilisation d'un codage coloré.

Au cours de la présente année financière, le gouvernement devra épouser un déficit d'exploitation de quelque 132 millions, au lieu de 184 millions l'an dernier. L'an prochain ce montant devrait être ramené à 30 millions et à zéro en 1988-1989.

[Français]

Depuis l'année 1981, la Société canadienne des Postes n'a pas investi suffisamment de capitaux pour améliorer ses installations, comme son parc de véhicules (camions, voitures) qui, monsieur le Président, a un âge moyen de sept ans et que nous considérons beaucoup plus vieux que l'âge normal de remplacement.

Afin que la Société puisse disposer des fonds d'immobilisation nécessaires pour améliorer ses services—une recommandation, encore une fois du rapport Marchment—le gouvernement a créé une disposition pour accroître de 103 millions de dollars les capitaux qu'il injectera dans la Société au cours de cet exercice, et de 161 millions de dollars au cours du prochain.

[Traduction]

Respectueux du principe d'indépendance de la Société, le gouvernement laisse à son président et directeur général le soin d'expliquer en détail, dans une conférence de presse qu'il tiendra aujourd'hui, les orientations et les initiatives de Postes Canada. J'estime que le plan arrêté par la direction de la Société, en réponse aux opinions des Canadiens et aux directives du gouvernement, représente le meilleur équilibre possible